

**République Française**

**Commune de DOMLOUP**  
**Département d'Ille-et-Vilaine, Arrondissement de Rennes**

**ARRETE du Maire de DOMLOUP**  
**Nomination d'un membre au sein du Conseil d'Administration du CCAS**

**Le Maire de DOMLOUP,**

- VU le code de l'action sociale et des familles, et notamment les articles L 123-6 et R 123-11 ;
- VU la délibération du Conseil Municipal en date du 29 juin 2020 fixant à 6 le nombre des membres nommés du Conseil d'Administration ;
- VU la démission de Madame BOUVIER Odette reçu le 26 septembre 2023 ;
- VU la proposition faite par la Vice-Présidente du CCAS ;

CONSIDERANT la nécessité de nommer un nouveau membre au sein du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, pour remplacer Madame BOUVIER Odette ;

**ARRETE**

**Article 1 :** Il est pris acte de la démission de Madame BOUVIER Odette en date du 26 septembre 2023, membre nommé au Conseil d'Administration du CCAS ;

**Article 2 :** Monsieur DUFIL Dominique est nommé membre du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale en qualité de représentant de l'association « Le monde magique d'Evann » à compter du 15 novembre 2023 ;

**Article 3 :** Monsieur DUFIL est nommé pour la durée restante du mandat ;

**Article 4 :** Le présent arrêté sera adressé à Monsieur Le Préfet d'Ille-et-Vilaine, notifié à Monsieur DUFIL Dominique et adressé aux membres du CCAS.

Fait à DOMLOUP, le 15 novembre 2023

Pour le Maire, Sylviane GUILLOT  
1<sup>ère</sup> adjointe par délégation

Dominique DUFIL  
Notifié le

16/11/2023

